



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/11/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	30/11/2021
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Jean-François CHARRAT, Jean-Michel VIDAL, Muriel GILLET, Denis DUVAL, Francis PAYAN, Corinne BEAUDUEN, Dominique VIDAL, Danielle ENJARLAN, Eric BOURASSEAU, Gérard MARIGNANE,
Absents	Jean-Philippe BERSIA, Stefano BLANC, Edmond BLANC, Frédéric BUISSON, Sandra LIZANO, Francine PIEULLE IKHLEF, Nicole THEILLOUT,
Procurations	
Quorum	12 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18H40
Heure de clôture de la séance	20h16
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Monsieur Jean-Michel VIDAL a été élu secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.



SECRETARIAT GENERAL

Dossier n°1 :	Approbation du procès-verbal du CM du 25/10/2021
Débat	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 25 octobre 2021 est approuvé Aucune remarque
Vote	Approbation à l'unanimité
Dossier n°2	Décisions prises par délégation d'attribution au maire
Débat	G ROGIER précise les décisions prises par délégation du conseil municipale - DC 007 2021 mapa informatique infructueux : acquisition de matériel et reprise du montant de contrat Il a été remis en concurrence de gré à gré et 2 fournisseurs ont fait une proposition, il reste 2.5 ans pour arriver à la fin du contrat, aujourd'hui il est prévu d'acheter le matériel informatique en investissement, coût environ 105 000€, et de le financer avec un emprunt d'une valeur de 100 000€ avec une échéance annuelle d'environ 20 300€, gain 40 000€ par an, et une maintenance de 937€ par trimestre - DC 008 2021 fond de concours du symielec : éclairage public au niveau du lavoir de l'auberge 18000€ fonds de concours 6000€
Dossier n°3	Convention de mise à disposition du terrain de l'ancienne déchèterie
Débat	G ROGIER explique que l'association apicole Aristhé pour venir implanter un rucher école sur la commune. Il souhaitait savoir si la commune avait un bâtiment ou un terrain. Il a été proposé l'ancienne déchèterie, resterait à la charge de la commune l'eau et l'électricité. En contrepartie il s'engage à avoir des actions pédagogiques avec l'école et à mettre en place la fête du miel avec la commission festivité JF CHARRAT demande quels sont les termes de la convention G ROGIER convention pour un an renouvelable elle décrit les obligations de chacun, à titre gratuit sur environ 1000 m ² Ils vont se rapprocher d'autres associations pour développer M GILLET explique qu'on a intérêt à leur laisser tout le terrain car ils veulent planter de la lavande D DUVAL demande si la charge de réhabiliter le terrain ne revient pas au précédent utilisateur qui était le Syndicat mixte de la Zone du verdon C BEAUDUEN répond que c'est un terrain communal donc c'est plutôt à nous de le faire D ENJARLAN explique qu'on pourrait leur demander leur besoin G ROGIER informe que l'on peut travailler sur la convention ensemble D DUVAL précise qu'il faut voir l'état du terrain pour la sécurité D ENJARLAN explique qu'on demande ce soir si tout le monde est d'accord et qu'on travaillera sur la convention G ROGIER ajourne le point sur un prochain conseil Les membres du CM souhaitant travailler sur la convention sont les suivants : M GILLET, JF CHARRAT, D ENJARLAN, D DUVAL, JM VIDAL



FINANCES

Dossier n°1	Fonds de concours CC provence verdon 2021
Débat	G ROGIER explique que la CC provence verdon alloue 38 000€ par an à la commune. La CC provence verdon envisageait de supprimer ces fonds de concours, mais les élus de l'intercommunalité n'y étaient pas favorables. Pour 2021 nous l'avons orienté sur la voirie car aujourd'hui nous n'avons pas de subvention sur cette thématique
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°2	Assujettissement à la TVA du budget eau assainissement pour 2021
Débat	G ROGIER explique qu'il faut une délibération particulière demandant l'assujettissement à la TVA du budget eau assainissement, cela permettra de récupérer la TVA sur les dépenses. J. F CHARRAT précise que normalement les comptes de TVA doivent s'équilibrer entre la TVA sur les recettes et la TVA sur les dépenses. JM VIDAL précise que cela ne concerne pas forcément les mêmes lignes budgétaires. G ROGIER précise en effet, qu'il y a les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°3	Admission en non valeur
Débat	G ROGIER explique que le trésorier nous demande d'annuler des dettes de 2012 et 2014 En 2012 recettes non recouvrées, donc on nous demande de l'annuler pour un montant de 493.92€ 2014 c'est pour des recettes de familles qui n'ont pas payé la cantine pour un montant de 95.20€ Ces 2 montants seront passés en perte à l'article 6541
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

RESSOURCES HUMAINES

Dossier n°1	Création de poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Débat	G ROGIER explique qu'une personne va être recrutée sur le poste d'agent d'accueil, elle a le grade de AAP2c pour 32 h Les suppressions de poste christelle et Fabienne seront effectuées sur un prochain conseil



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/11/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Rémunération 1250€ net puis 1350€ ultérieurement JF CHARRAT demande si la personne vient en plus que la personne à l'accueil G ROGIER explique que oui la personne à l'accueil est en contrat PEC financé à 80%
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°2	Création de 4 postes d'agents recenseurs + rémunération
Débat	G ROGIER explique que la campagne va commencer en 2022 Aujourd'hui ils doivent être 4 L'état va nous octroyer une dotation de 3400€ environ Pour établir la rémunération on s'est basé sur la rémunération de 2016, une partie fixe 150€ et une partie variable au bulletin 1.30 € et à la feuille logement 1.00€, rémunération brute. Aujourd'hui le coût de la vie a augmenté, je vous propose de garder le même montant sur la partie variable, en revanche pour la partie fixe, 215€ augmentation de 43% par rapport à 2016 JM VIDAL demande combien de temps dure la mission ET répond qu'elle commence le 05/01 pour finir fin février G ROGIER liste le montant par district
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

	QUESTIONS DIVERSES
<i>Débat</i>	- STEP LA MOUROTTE : G ROGIER explique qu'une mise en demeure de la Préfecture a été reçue en mairie demandant la mise aux normes pour le 30/09/2022. un pompage doit être effectué régulièrement Aqualter intervient ce vendredi Aujourd'hui nous n'avons pas la maîtrise du foncier, il faudrait acheter 3 parcelles : BONNET (parcelle 289) n'est pas favorable à une vente de son terrain, POURRIERE (parcelle 290) est d'accord, et concernant les sœurs NAUDIN (parcelle 293) nous attendons leur réponse, nous avons proposé 1500€. D VIDAL demande comment faire si nous n'arrivons pas à avoir le terrain D ENJARLAN explique qu'il y a la DUP G ROGIER explique qu'un courrier de réponse a été fait au préfet Il faut en priorité avoir les terrains après les travaux vont être assez rapide D DUVAL le 24/09/2020, la police de l'eau a fait un passage sur la station d'épuration et a constaté un dysfonctionnement G ROGIER explique que n'étant pas propriétaire des terrains on prend plus de temps D DUVAL explique que le préfet parle de dysfonctionnement, il faudrait demander des comptes à Aqualter car ça c'est dégradé suite à une mauvaise gestion



- **RECRUTEMENT DU POLICIER** : F PAYAN demande où en est le recrutement

G ROGIER explique que la personne qui devait arriver en janvier s'est désisté
Nous reprenons les recherches

- **EGLISE DES GLEYES** : F PAYAN demande comment faire avec ce patrimoine ? une personne s'est portée acquéreur, elle est en train de tomber en ruine, est ce qu'on vend ou pas ?

G ROGIER demande si elle est enregistrée au patrimoine

M GILLET explique que oui, que la chapelle est médiévale, et que l'intérieur est magnifique, il vaut mieux la vendre à un particulier, autel classé

F PAYAN explique que la personne qui souhaite l'acheter s'engage à garder l'aspect extérieur

Débat sur la sécurisation des cloches G MARIGNANE

- **CITY STADE** : D VIDAL explique qu'une étude a été rendue, en tenant compte du site, aujourd'hui ce projet pose le problème du tir à l'arc, car nous ne sommes pas dans la réglementation

JF CHARRAT demande ce que dit la convention

D VIDAL explique que justement la convention n'est pas respectée

JF CHARRAT explique que s'ils ne respectent pas la convention on peut leur faire cesser leur activité

D VIDAL informe que le chiffrage est fait par poste, ils ont fait une étude pour mettre en valeur le site, il y a une proposition avec ou sans le tir à l'arc, mais la différence s'élève à environ 40 000€, c'est très cher

G ROGIER explique qu'il faut des panneaux de protection tout autour et clôturer la zone

E BOURASSEAU explique que si il y a un accident on est responsable

F PAYAN informe qu'il y a 140 adhérents

G VAUQUOY informe qu'on peut leur demander de participer

G ROGIER informe que le président du tir à l'arc sera reçu en mairie

- **CENTRE DE SANTE** : D DUVAL demande si on a des nouvelles pour le médecin

D VIDAL explique que le premier médecin ne viendra pas, pour la seconde personne, elle a donné des exigences sur sa méthodologie, elle souhaite faire l'EPHAD à domicile, avec du personnel volant, mais c'est un risque pour le travail des infirmières de notre secteur. Comme notre secteur est reconnu en zone déficitaire, on a été contacté par une organisation qui accompagne l'installation des professionnels de santé, on serait rattaché aux bouches du Rhône.

- **ORDURES MENAGERES** : D DUVAL demande que faire avec ces nouveaux conteneurs, les gens jettent devant les conteneurs, les poubelles

G ROGIER explique que la Communauté de communes reste sur ses positions à savoir favoriser le tri sélectif et ne souhaite pas revenir en arrière. Pour rendre



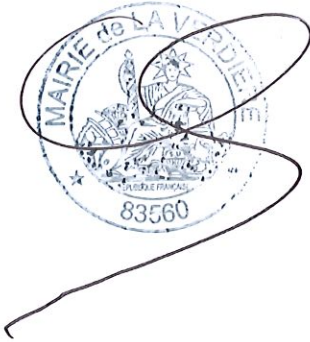
CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/11/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>propre la base de loisirs, nous avons dû faire intervenir la Société Nicolin aidée par nos agents du service technique.</p> <p>D ENJARLAN explique qu'il y a un style d'incivilité, car il y a des sacs de tris</p> <p>G ROGIER explique qu'un audit a été fait, et le cabinet d'audit a demandé pourquoi la redevance a été augmentée alors que le budget n'est pas déficitaire</p>
--	---

PV arrêté le 30 novembre 2021 à 20h16

Gilles ROGIER

Le maire



Jean-Michel VIDAL

Secrétaire de séance